

Surveillance du droit à un logement adéquat pour les personnes en situation de handicap

Résultats pour les indicateurs en matière d'institutionnalisation

Commission canadienne des droits de la personne et Bureau du défenseur fédéral du logement

Septembre 2026

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada,
représentée par la Commission canadienne des droits de la personne, 2026.

N° de catalogue : HR4-122/9-2026F-PDF
ISBN : 978-0-660-99015-6

Table des matières

Introduction	1
Ce que les gens nous ont dit	3
Analyse	4
Indicateur 1 : Nombre de personnes vivant dans de grands établissements institutionnels pour personnes handicapées.....	4
Indicateur 2 : Nombre de personnes handicapées de moins de 55 ans vivant dans des établissements de soins de longue durée.....	4
Indicateur 3 : Nombre de personnes handicapées vivant dans des foyers de groupe et d'autres cadres de vie en groupe.....	6
Indicateur 4 : Pourcentage de personnes handicapées dans les prisons et les établissements correctionnels	8
Indicateur 5 : Pourcentage de personnes handicapées dans les centres de détention pour immigrants et les refuges pour réfugiés et demandeurs d'asile	8
Indicateur 6 : Pourcentage de personnes handicapées dans les centres d'hébergement pour personnes itinérantes.....	8
Indicateur 7 : Nombre de personnes handicapées détenues dans des hôpitaux.....	8
Indicateur 8 : Pourcentage de personnes handicapées dans les organismes de protection de la jeunesse.....	8
Indicateur 9 : Pourcentage de personnes handicapées satisfaites de leur niveau d'autonomie en matière de conditions de vie.....	8
Conclusion	9

Table des figures

Figure 1 : Population dans les collectivités de personnes âgées par type et par âge, RLC 2021....	4
Figure 2 : Population en établissement de soins par type et par âge, RLC 2021.....	5
Figure 3 : Population dans les établissements de soins par type d'établissement et par sexe, RLC de 2021	7
Figure 4 : Composition de la population des établissements de soins par sexe et par âge, selon le type d'établissement, RLC 2021.....	7

Introduction

La Commission canadienne des droits de la personne (CCDP) et le Bureau du défenseur fédéral du logement (BDFL) ont, en vertu de la loi, le mandat de veiller au respect des droits de la personne. Ensemble, nous établissons un cadre pour surveiller le droit à un logement adéquat pour les personnes en situation de handicap au Canada. Ce cadre permet de vérifier si le Canada respecte ses obligations en matière de droits de la personne, en vertu du droit canadien et du droit international, notamment la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC). Notre travail a pour but d'aider le gouvernement du Canada à s'acquitter de sa responsabilité de surveiller le respect de ses obligations en matière de droits de la personne et d'en rendre compte.

Ce cadre de surveillance permet de suivre les résultats en matière de logement, les efforts stratégiques et les ressources gouvernementales (c.-à-d. les dépenses) dans les onze domaines suivants : l'institutionnalisation, l'itinérance, l'accessibilité, la disponibilité du soutien et des services, la discrimination et la dignité, l'abordabilité, la sécurité d'occupation, la sécurité, l'habitabilité, l'emplacement et le respect du milieu culturel. Vous trouverez les indicateurs pour les [onze domaines sur notre site Web](#). Ce rapport présente les résultats pour les indicateurs en matière d'institutionnalisation.

Les indicateurs d'institutionnalisation permettent de suivre le nombre de personnes en situation de handicap vivant dans des logements collectifs, tels que les maisons de retraite, les résidences pour personnes âgées et les établissements de soins, y compris les foyers de groupe pour personnes en situation de handicap ou toxicomanes. Ces indicateurs sont essentiels pour évaluer les progrès accomplis en ce qui concerne le droit de vivre de manière indépendante et d'être inclus dans la communauté, comme le prévoit l'article 19 de la CDPH. Cet article affirme que les personnes en situation de handicap doivent avoir un véritable choix quant au lieu où elles vivent et aux personnes avec lesquelles elles vivent, avoir accès au soutien dont elles ont besoin pour vivre de manière indépendante et bénéficier d'un accès égal aux installations et services collectifs.

Nous établissons des données de référence sur les résultats, qui peuvent être mises à jour à mesure que de nouvelles données deviennent disponibles et qui serviront à mesurer les progrès accomplis. Nous utilisons diverses sources de données pour notre cadre, puisqu'aucune source unique de données ne permet de rendre compte des expériences vécues par l'ensemble des personnes en situation de handicap au Canada. Nous reconnaissons également qu'il y avait des lacunes dans les données disponibles au moment de la rédaction du présent rapport¹. Nous avons principalement utilisé les données de l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2017

¹ Veuillez consulter : [Droit au logement des personnes en situation de handicap : Le manque de données | Commission canadienne des droits de la personne](#)

et 2022 et de l'Enquête canadienne sur le logement (ECL) de 2021. Ces deux enquêtes utilisent le modèle social du handicap pour identifier les personnes en situation de handicap².

Pour ce rapport, nous avons également utilisé les données de l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR) de 2019. L'ECI et l'ECR identifient les personnes en situation de handicap de manières différentes. Comme leurs populations, leurs cadres d'échantillonnage et leurs mesures du handicap diffèrent, les résultats de ces deux enquêtes ne doivent pas être comparés directement. Nous avons également intégré les données du Recensement des logements collectifs (RLC), qui recueille des informations sur tous les résidents vivant dans des établissements de soins de longue durée. Ces données ont été recueillies pour la dernière fois en 2016 et en 2021, ce qui permet d'avoir un aperçu des milieux de vie institutionnels qui ne sont pas pris en compte dans les enquêtes auprès des ménages. Nous avons ventilé les données dans la mesure du possible, en appliquant une approche intersectionnelle. Toutefois, en raison de lacunes dans les données, nous n'avons pas été en mesure d'effectuer une ventilation complète. Les résultats notables pour certaines intersections d'identités ont été inclus lorsque les données étaient disponibles³.

² Contrairement au modèle médical, qui met l'accent sur les déficiences des personnes, le modèle social se concentre sur les obstacles auxquels sont confrontées les personnes en situation de handicap lorsqu'elles interagissent avec leur environnement. L'ECI et l'ECL permettent toutes deux des comparaisons entre les personnes en situation de handicap et les personnes sans handicap, mais elles comptabilisent les personnes en situation de handicap de manières différentes. Les répondants à l'ECI sont des personnes en situation de handicap, tandis que les répondants à l'ECL sont des personnes qui répondent au nom de leur ménage. Si les personnes en situation de handicap ne sont pas les répondants à l'ECL pour leur ménage, il se peut qu'elles ne soient pas comptabilisées dans les données de l'ECL. Nous avons plaidé pour que le Canada comble ces lacunes en matière de données.

³ Des contraintes budgétaires et un manque de temps nous ont empêchés de ventiler les données par province et territoire.

Ce que les gens nous ont dit

De nombreuses personnes en situation de handicap nous ont dit qu'elles étaient obligées de vivre dans des établissements institutionnels faute de soutien dans la communauté. Selon elles, les personnes qui vivent dans ces établissements n'ont pas la possibilité de prendre des décisions concernant leur vie quotidienne, comme le choix des personnes avec lesquelles elles vont vivre, de ce qu'elles vont manger et du moment où elles vont le faire. Elles nous ont dit que les personnes en situation de handicap qui ont des besoins complexes en matière de soins ne devraient pas être « placées » dans des maisons de retraite et autres établissements institutionnels. Elles ont également indiqué que très peu de données sont recueillies sur les personnes vivant en établissement institutionnel.

- « J'ai un handicap. Je vis dans un studio dans une résidence pour personnes âgées. Je vis ici même si je ne suis pas une personne âgée. J'ai eu des problèmes avec le personnel, notamment du harcèlement, une mauvaise communication, de la violence et tout simplement de l'ignorance lorsqu'il s'agit de traiter mes problèmes. »
- « L'état des soins de longue durée au Canada m'effraie au plus haut point. J'envisagerais probablement l'aide médicale à mourir (AMM) si je devais un jour déménager dans un établissement de soins de longue durée. »

Analyse

Indicateur 1 : Nombre de personnes vivant dans de grands établissements institutionnels pour personnes en situation de handicap

- Ces données ne sont pas recueillies dans le cadre d'enquêtes nationales, provinciales ou territoriales à l'heure actuelle. Nous plaçons en faveur d'une meilleure collecte de données et d'une plus grande transparence dans ce domaine.

Indicateur 2 : Nombre de personnes en situation de handicap de moins de 55 ans vivant dans un établissement de soins de longue durée

- Le nombre de personnes en situation de handicap de moins de 55 ans vivant dans un établissement de soins de longue durée a augmenté, passant de 7 505 en 2016 à 7 590 en 2021 (voir la figure 1)⁴.

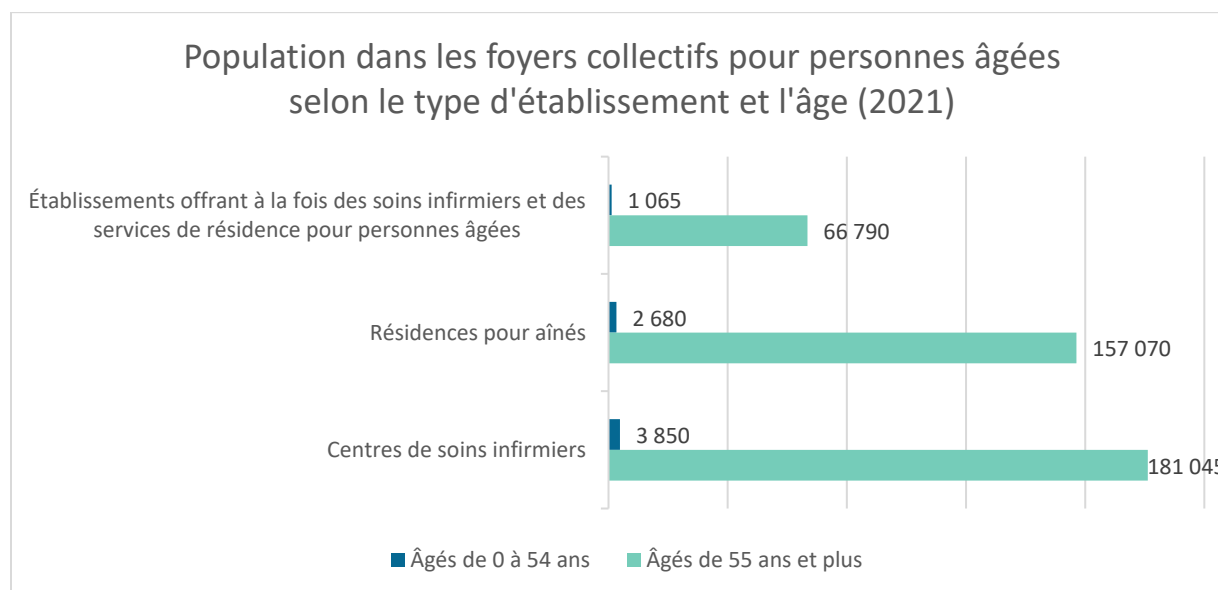


Figure 1 : Population dans les foyers collectifs pour personnes âgées, selon le type d'établissement et l'âge, RLC de 2021

⁴ **Description** : Les établissements de soins de longue durée sont souvent appelés des foyers de soins infirmiers ou des résidences pour personnes âgées. Ils fournissent des soins de santé, des soins infirmiers et une supervision à temps plein. Les résidents sont principalement des personnes âgées (65 ans et plus). Ces statistiques proviennent d'un dénombrement ponctuel. Elles représentent le nombre de résidents dans ces foyers au jour du Recensement. **Source des données** : Recensement de 2021 : logements collectifs

- **Les personnes de moins de 55 ans représentent la majorité des résidents des établissements de soins.** En 2021, 55,4 % des personnes vivant dans ces établissements avaient moins de 55 ans. Ces établissements accueillait 34 200 personnes âgées de 0 à 54 ans et 27 505 personnes âgées de 55 ans et plus (voir la figure 2)⁵.

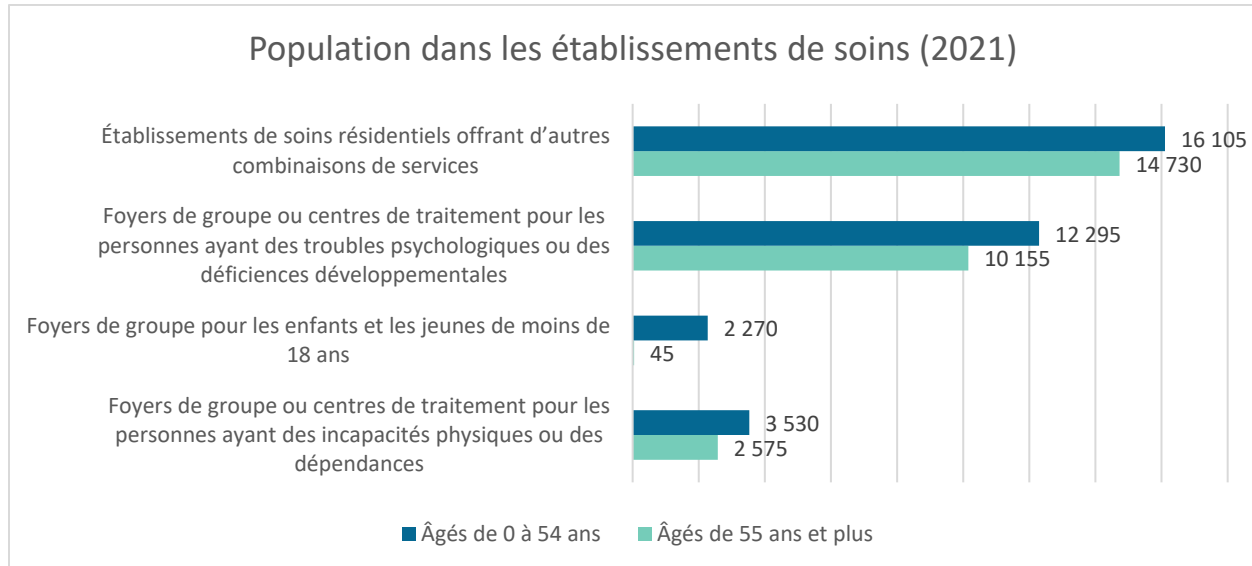


Figure 2 : Population dans les établissements de soins, selon le type d'établissement et l'âge, RLC de 2021

⁵ **Description** : Les établissements de soins comprennent les lieux d'hébergement offrant des soins de santé et/ou une assistance sociale (p. ex., du counseling, un soutien personnel). Ils incluent également les foyers collectifs et les établissements pour personnes ayant une incapacité physique ou un retard de développement, de même que les foyers collectifs pour enfants et adolescents et les établissements pour personnes ayant des troubles psychologiques. **Source des données** : Recensement de 2021 : logements collectifs

Indicateur 3 : Nombre de personnes en situation de handicap vivant dans un foyer collectif et d'autres formes d'hébergement collectif

- **Le nombre de personnes en situation de handicap vivant dans un établissement de soins comme un foyer collectif pour personnes ayant une incapacité ou une dépendance a diminué**, passant de 65 790 personnes en 2016 à 61 710 en 2021⁶.
- **Les hommes sont surreprésentés dans tous les types d'établissements de soins.** En 2021, on comptait 4 005 hommes et 2 100 femmes dans les foyers collectifs ou les centres de traitement pour personnes ayant une incapacité physique ou une dépendance; 1 340 hommes et 980 femmes dans les foyers collectifs pour enfants et jeunes de moins de 18 ans⁷; 13 265 hommes et 9 180 femmes dans les foyers collectifs ou les centres de traitement pour personnes ayant des troubles psychologiques ou un retard de développement; et 18 985 hommes et 11 850 femmes dans les établissements de soins offrant d'autres combinaisons de services (voir les figures 3 et 4)⁸. Outre cette surreprésentation globale, les hommes sont également représentés de manière disproportionnée aux âges plus jeunes (0-54 ans) dans tous les types d'établissements, ce qui suggère une entrée précoce dans le réseau des établissements de soins.

⁶ **Description** : Les établissements de soins comprennent les lieux d'hébergement offrant des soins de santé et/ou une assistance sociale (p. ex., du counseling, un soutien personnel). Ils incluent également les foyers collectifs et les établissements pour personnes ayant une incapacité physique ou un retard de développement, de même que les foyers collectifs pour enfants et adolescents et les établissements pour personnes ayant des troubles psychologiques. **Source des données** : Recensement de la population (2016 et 2021). Ces statistiques proviennent d'un dénombrement ponctuel. Elles représentent le nombre de résidents dans ces foyers au jour du Recensement.

⁷ Les dénombremments sont fondés sur le type d'établissement de soins. Certains adultes sont recensés dans les « foyers collectifs pour enfants et adolescents » parce qu'ils continuent à vivre dans des milieux initialement conçus pour les adolescents en raison de divers facteurs, notamment le manque de logements ou de soutien adapté aux adultes.

⁸ **Description** : Les établissements de soins comprennent les lieux d'hébergement offrant des soins de santé et/ou une assistance sociale (p. ex., du counseling, un soutien personnel). Ils incluent également les foyers collectifs et les établissements pour personnes ayant une incapacité physique ou un retard de développement, de même que les foyers collectifs pour enfants et adolescents et les établissements pour personnes ayant des troubles psychologiques. **Source des données** : Recensement de 2021 : logements collectifs

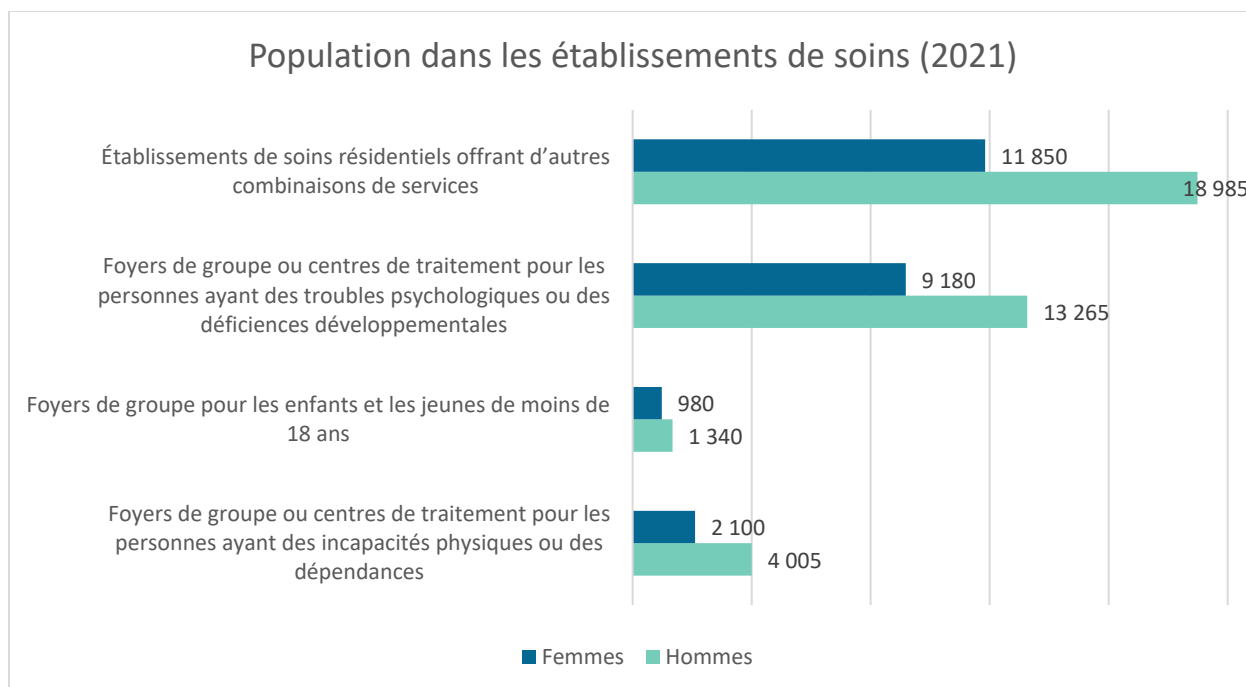


Figure 3 : Population dans les établissements de soins, selon le type d'établissement et le sexe, RLC de 2021

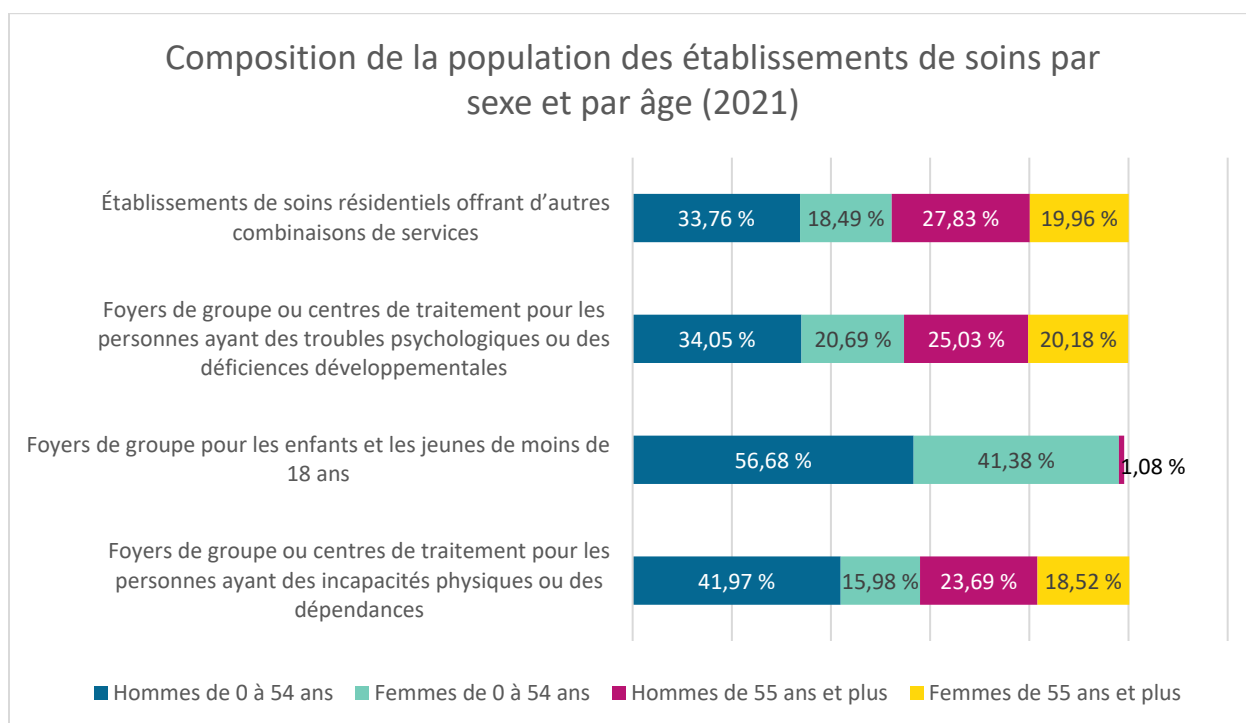


Figure 4 : Composition de la population des établissements de soins, selon le sexe, l'âge et le type d'établissement, RLC de 2021

Indicateur 4 : Pourcentage de personnes en situation de handicap dans les prisons et les établissements correctionnels

- **Résultats** : Non disponibles. Ces données ne sont pas recueillies dans le cadre d'enquêtes nationales, provinciales ou territoriales à l'heure actuelle. Nous plaidons en faveur d'une meilleure collecte de données et d'une plus grande transparence dans ce domaine.

Indicateur 5 : Pourcentage de personnes en situation de handicap dans les centres de détention pour immigrants et les centres pour réfugiés et demandeurs d'asile

- **Résultats** : Non disponibles. Ces données ne sont pas recueillies dans le cadre d'enquêtes nationales, provinciales ou territoriales à l'heure actuelle. Nous plaidons en faveur d'une meilleure collecte de données et d'une plus grande transparence dans ce domaine.

Indicateur 6 : Pourcentage de personnes en situation de handicap dans les refuges pour personnes en situation d'itinérance

- **Résultats** : Non disponibles. Ces données ne sont pas recueillies dans le cadre d'enquêtes nationales, provinciales ou territoriales à l'heure actuelle. Nous plaidons en faveur d'une meilleure collecte de données et d'une plus grande transparence dans ce domaine.

Indicateur 7 : Nombre de personnes en situation de handicap détenues involontairement dans des hôpitaux

- **Résultats** : Non disponibles. Ces données ne sont pas recueillies dans le cadre d'enquêtes nationales, provinciales ou territoriales à l'heure actuelle. Nous plaidons en faveur d'une meilleure collecte de données et d'une plus grande transparence dans ce domaine.

Indicateur 8 : Pourcentage de personnes en situation de handicap dans les systèmes de protection de la jeunesse

- **Résultats** : Non disponibles. Ces données ne sont pas recueillies dans le cadre d'enquêtes nationales, provinciales ou territoriales à l'heure actuelle. Nous plaidons en faveur d'une meilleure collecte de données et d'une plus grande transparence dans ce domaine.

Indicateur 9 : Pourcentage de personnes en situation de handicap qui sont satisfaites de leur niveau d'autonomie en ce qui concerne leurs conditions de logement

- **Résultats** : Non disponibles. Ces données ne sont pas recueillies dans le cadre d'enquêtes nationales, provinciales ou territoriales à l'heure actuelle. Nous plaidons en faveur d'une meilleure collecte de données et d'une plus grande transparence dans ce domaine.

Conclusion

En conclusion, les résultats mettent en évidence le besoin urgent d'un cadre de logement plus inclusif et accessible qui permette aux personnes en situation de handicap de vivre de manière indépendante et d'être intégrées dans leur communauté, comme le prévoit l'article 19 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Les constats fondés sur les données disponibles révèlent d'importantes lacunes dans la collecte et la transparence des données concernant les conditions de logement et les expériences d'institutionnalisation des personnes en situation de handicap au Canada. Bien que certains éléments aient pu être dégagés, comme la surreprésentation des jeunes adultes dans les établissements de soins de longue durée et les écarts entre les sexes dans les établissements de soins, l'absence de données complètes pour de nombreux indicateurs reste un obstacle majeur à une compréhension approfondie des besoins des personnes en situation de handicap et à la mise en place de réponses adéquates.

Consultez notre [rapport qui contient des recommandations](#) pour répondre à ces enjeux.